Les circuits de distribution des produits alimentaires

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 21/04/2015

Saisine liée : LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Une saisine de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Le projet d'avis souhaite étudier l'organisation des flux de produits alimentaires en France et en adoptant, comme fil directeur de sa réflexion, la question de la responsabilité dans toutes ses dimensions (sociale, sociétale, environnementale, économique, de santé publique...) et de tous ses acteurs.

Les circuits de distribution des produits alimentaires constituent un élément structurel de la relation entre le producteur et le consommateur, dont les impacts économiques, sociaux et environnementaux sont déterminants au niveau des territoires.

L'actualité récente est marquée notamment par le regroupement des centrales d'achat de la grande distribution et les tensions récurrentes entre les différents maillons des filières (producteurs, transformateurs et distributeurs). Cela traduit le climat de « guerre économique » qui caractérise les relations entre ces différents acteurs et qui dans certains cas est renforcé par la concurrence internationale. Ce contexte n'est sans doute pas étranger à l'émergence de nouveaux types de circuits de distribution en réponse aux attentes de plus en plus diversifiées des consommateurs. Ainsi, on constate le développement de modes de commercialisation très différenciés : vente directe, le cas échéant via des magasins de coopératives et de producteurs ou encore des associations, regain de fréquentation des marchés forains, mais parallèlement, augmentation des achats par internet et succès croissant des « drive » y compris en zones rurales.

Une rapide analyse de cette situation révèle la complexité de l'organisation de tous ces circuits à un triple niveau:

> *dans l'espace, elle souligne les enjeux des distances et des parcours, depuis le producteur ou l'arrivée du produit sur le quai d'importation jusqu'au consommateur, en passant par tous les intermédiaires éventuels ;*
>
> *dans le temps, elle met en évidence le caractère stratégique de la durée du circuit, de la logistique et du rythme élevé qu'exige le caractère périssable des produits alimentaires, avec d'importantes conséquences en termes social et environnemental;*
>
> *enfin, cette double dimension spatio-temporelle est à considérer en fonction non seulement de la distinction classique entre circuits longs et circuits courts, mais aussi en y intégrant les nouvelles formes de circuits qui connaissent un essor récent, notamment ceux liés au numérique.*

Le CESE souhaite centrer sa réflexion sur l'organisation des flux de produits alimentaires en France et en adoptant, comme fil directeur de sa réflexion, la question de la responsabilité dans toutes ses dimensions (sociale, sociétale, environnementale, économique, de santé publique...) et de tous ses acteurs. Cet avis sera précédé d'un rapport visant à effectuer un état des lieux de la situation actuelle et des changements en cours, ainsi qu'à examiner les systèmes et les forces en œuvre.

Les trois éléments, géographiques, temporels et typologiques qui caractérisent l'organisation des systèmes de distribution seront ainsi passés au crible des enjeux de responsabilité. Dans ce cadre, l'information des consommateurs, la transparence, le contrôle, les réglementations, les conditions des négociations

commerciales, les signes de qualité, le pilotage et la qualité du dialogue social sont quelques-uns des outils et indicateurs qu'il sera utile de prendre en compte pour évaluer l'ensemble de la chaîne de responsabilité et la qualité des produits.

Il s'agira, à l'aune des constats ainsi réalisés, de formuler des préconisations destinées, si ce n'est à pacifier les relations entre les échelons des circuits de distribution, au moins à identifier des conditions favorisant le « vivre ensemble » de tous les acteurs économiques, en veillant, bien entendu, à satisfaire les besoins et les attentes des consommateurs.

La section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation prépare un rapport et d'un projet d'avis sur cette question, qui seront présentés en assemblée plénière au début du premier semestre 2016.

© - copyright CESE - Mai 2024